

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**AUTORISATION MESADE « FERIA 2025 »**  
**Réglementation de la circulation**  
**Et du stationnement**  
**Les 4, 5, 6 et 7 Juillet 2025**  
**Rue des bassins, Place de la poste**  
**Place des écoles, Rue des Jardins**  
**Parking des Lavadous**

**N° A-2025-06-17-36**

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant la demande de l'association LE GAAL d'organiser sur la commune une Mésade « Féria 2025 » du 4 au 7 Juillet 2025 et,  
Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés du 4 au 7 Juillet 2025 pour permettre le bon déroulement de ces festivités.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'Association LE GAAL est autorisée à organiser sur la commune une Mésade « Féria 2025 » du 4 au 7 Juillet 2025.

Le programme de ces festivités est le suivant :

**Vendredi 4 Juillet 2025 :**

14h30 : Concours de pétanque au Boulodrome municipal

18h30 : Ouverture de la Féria – Remise des clefs par M. le Maire

Animation 100% Spirit

19h00 : Animation Musicale – Scène Place des Ecoles

21h00 : DJ Alain Simon – Scène Place des Ecoles

Places des Ecoles et de la Poste : Bodégas des associations locales

**Samedi 5 Juillet 2025 :**

11h00 : Abrivados – Arènes Espace Les Buissonnets

11h30 : Danseuses de l'Ecole Sévillane Artespagnol de Béziers  
accompagnées de Los Califños

12h00 : Restauration Place des Ecoles

14h30 : Concours de pétanque au Boulodrome municipal

17h30 : Abrivados – Arènes Espace Les Buissonnets

18h30 : Spectacle Equestre Laurent Buffanio – Arènes Les Buissonnets

19h00 : « Toro paille » - Arènes Espace Les Buissonnets

Animation Musicale – Scène Place des Ecoles

21h00 : DJ Jerry Wallis – Scène Place des Ecoles

Places des Ecoles et de la Poste : Bodégas des associations locales

**Dimanche 6 Juillet 2025 :**

09h00 : Départ promenade VTT 14 kms – Place des Ecoles

09h30 : Marché artisanal et producteurs – Place des Ecoles

10h30 : Abrivados – Arènes Espace Les Buissonnets

11h30 : Capéa - - Arènes Espace Les Buissonnets

12h00 : Repas Place des Ecoles – Animation musicale

14h30 : Concours de pétanque au Boulodrome municipal

17h00 : Toro piscine – Arènes Espace Les Buissonnets

18h00 : Parade des chars – Circuit dans le village

18h30 – Apéro vaches – Arènes Espace Les Buissonnets

19h00 : Esteban Musica – Place des Ecoles

21h00 : DJ Alain Simon et Sebsax – Scène Place des Ecoles

**ARTICLE 2** - Afin de sécuriser la fête, notamment en soirée et la nuit (de 20h00 à 8h00), son périmètre sera fermé par des grilles Rue des Bassins (à hauteur de la médiathèque), Rue des Jardins (à hauteur de l'entrée de l'école maternelle), Passage piétons (après le foyer du 3° âge). L'unique accès (entrée ou sortie) sera possible par la Place de la Bascule.

**ARTICLE 3** – Les festivités sont autorisées jusqu'à 2h00 du matin. Les boissons alcoolisées ne devront plus être servies à partir de 1h00. La musique devra cesser à 1h30.

Seules les personnes majeures pourront se voir servir des boissons alcoolisées.

**ARTICLE 4** - La circulation et le stationnement seront interdits : rue des bassins (jusqu'au parking des Lavadou), rue des jardins (jusqu'à la rue des Buissonnets), place des écoles, place de la poste, parking des Lavadou (en partie délimitée par des rubalises), du Vendredi 4 juillet 2025 08h00 au Lundi 7 juillet 2025 12 h00.

**ARTICLE 5** - Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée des dites rues.

**ARTICLE 6** - Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

**ARTICLE 7** – Les animations particulières (parade, défilés, abrivados, toros-piscine, toros-paille, apéro-vaches feront l'objet d'un arrêté de réglementation spécifique.

**ARTICLE 8** - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lespignan, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De Montpellier le  
Et publication ou notification  
Du 25 JUIN 2025  
Le Maire

Fait à LESPIGNAN, le 17 Juin 2025

Le Maire,



**Jean-François GUIBERT**